



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0226 - ULTIMA
dossier lié n° 2007-0596

Maisons-Alfort, le 29 juin 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
ULTIMA, identique à GLYFOS SUPER**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par CHEMINOVA AGRO France SAS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ULTIMA.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence GLYFOS SUPER, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2080092, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2007-0596 du 14 octobre 2008 sur la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLYFOS SUPER ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ULTIMA est bien strictement identique à celle déclarée pour GLYFOS SUPER ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ULTIMA, présentée par CHEMINOVA AGRO France SAS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit GLYFOS SUPER.

Pascale BRIAND